

PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 191'800.- HT correspondant à une prise de participation de la Commune d'Yverdon-les-Bains au capital de la société CIFER SA

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

L'association CIFER (Communauté d'Intérêts pour la Formation des Electriciens de Réseaux de Suisse romande) a été créée le 29 janvier 2008 pour répondre aux besoins de formation de personnel qualifié de ses membres. Elle compte actuellement 36 entités publiques ou privées, dont les Villes de Lausanne, Nyon et Pully. La Ville d'Yverdon-les-Bains y a adhéré en 2010 et bénéficie depuis lors des services proposés aux membres.

L'association CIFER a décidé, en 2024, de transformer sa structure juridique en une société anonyme. Elle entend ainsi se doter d'organes de gouvernance mieux adaptés en vue de l'acquisition et de la gestion d'un nouveau patrimoine immobilier sur le site de Y-Parc à Yverdon-les-Bains, pour y implanter son centre de formation actuellement basé à Penthälaz.

La construction du centre de formation intercantonal de la société CIFER SA, sur le site du PST à Y-Parc, fera rayonner la Ville d'Yverdon-les-Bains dans tout le milieu des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité (GRD).

Grâce à ce nouveau bâtiment, CIFER SA élargira son offre de formations, en proposant des cours spécifiques sur les bornes de recharge, les installations photovoltaïques, ainsi que sur les technologies utiles à la décarbonation, comme notamment le chauffage à distance. Ces formations bénéficieront également aux collaboratrices et collaborateurs du Service des énergies (SEY). A cet égard, les membres de l'association CIFER ont toujours bénéficié de tarifs de formation avantageux par rapport aux non-membres. Il en sera bien entendu de même pour les actionnaires de CIFER SA.

Le raccordement du centre de formation aux réseaux de distribution de la Ville permettra de vendre à CIFER SA des énergies telles que l'eau et l'électricité, ainsi que de la chaleur grâce au réseau de chauffage à distance tout proche. Il est par ailleurs probable qu'un appel d'offre de marché public sera lancé par CIFER SA pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture du futur bâtiment, qui pourrait permettre à la société Y-Solaire SA d'installer une nouvelle production solaire sur le territoire de la commune.

Enfin, le nouveau centre de formation disposera, en plus d'une cafétéria, de nombreuses salles de cours et d'une halle polyvalente, qui permettront à de CIFER SA de créer des synergies avec les entreprises de la place, en proposant des services supplémentaires comme la location d'espaces pour des conférences et séminaires.

Contexte

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2024, les membres de l'association CIFER ont accepté la transformation de l'association en société anonyme, CIFER SA. Cette décision a fait l'objet d'un acte authentique établi par un notaire, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (LFus), ainsi que du Code des obligations (CO). La société dispose d'un capital de CHF 100'000.-, correspondant à 10'000 actions nominatives de CHF 10.- émises au pair. Ces actions ont été entièrement libérées par conversion de fonds propres et ont été réparties proportionnellement entre les sociétaires, conformément au projet de transformation.

La forme juridique de la société anonyme est parfaitement compatible avec le maintien du but idéal de l'association (formation professionnelle au profit de ses membres). La société CIFER SA n'a en effet pas pour vocation de réaliser un bénéfice. Aucun dividende ne sera distribué, si ce n'est, le cas échéant, celui qui pourrait être exigé par les autorités fiscales.

L'association CIFER disposait de CHF 589'306.82 de fonds librement disponibles au bilan intermédiaire arrêté au 31 juillet 2023, dont CHF 100'000.- ont été utilisés pour constituer le capital-actions initial. Le solde de CHF 489'306.-, dont CHF 431'400.- apportés à l'origine par les membres fondateurs, constitue une réserve en capital. Le financement du projet de construction d'un centre intercantonal de formation sera réalisé à environ 70% sous la forme de fonds étrangers (prêts hypothécaires) et à environ 30% par une augmentation du capital-actions de CIFER SA. Ce taux de fonds propres devrait constituer un minimum, étant entendu qu'une part supérieure réduira les charges financières de CIFER SA.

Dans la mesure où la société CIFER SA entend procéder à une augmentation de capital pour faire face à ses nouveaux besoins, les actionnaires peuvent souscrire à l'augmentation du capital-actions proportionnellement à leur part initiale au capital de CIFER SA, en application du droit préférentiel de souscription de l'art. 652b CO. Les nouvelles actions seront émises au pair et réparties selon les souscriptions des actionnaires.

Les actionnaires ne participant pas à l'augmentation du capital continueront de participer au capital de CIFER SA à hauteur de leur part initiale. Les actions non souscrites seront proposées aux actionnaires participant à l'augmentation de capital.

A cet égard, la Municipalité estime nécessaire de maintenir le niveau de sa participation au capital de la société. Il serait en effet dommageable pour l'image de la Ville de ne pas participer, à hauteur de 1,37%, à l'augmentation du capital d'une société dont elle est déjà actionnaire dans le cadre de son activité de GRD, pour permettre à celle-ci de construire à Yverdon-les-Bains un centre de formation qui fera rayonner la ville dans l'ensemble de la Suisse romande. Elle propose dès lors que la Ville d'Yverdon-les-Bains acquière 19'180 actions du capital de CIFER SA, correspondant à un montant de CHF 191'800.- HT. Ce coût sera imputé sur le timbre réseau, au même titre que toutes les infrastructures électriques réalisées par la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Calendrier

Les premiers engagements à prendre en vue de l'achat du terrain impliquent la disponibilité de fonds dès le premier semestre 2025.

Le modèle de financement sera arrêté une fois que le montant de l'ouvrage aura été fixé dans le contrat d'entreprise totale à conclure avec l'entreprise lauréate de l'appel d'offres en marché public, et que les exigences en fonds propres des instituts bancaires et leurs conditions seront connues en détail.

CIFER SA entend finaliser la procédure dès la décision de son assemblée générale extraordinaire prévue au mois de juin 2025.

Financement

La participation de la Ville d'Yverdon-les-Bains au capital-actions de la société CIFER SA représente l'acquisition de 19'180 actions pour un montant total de CHF 191'800.- HT. Ce montant est prévu au plan des investissements intérimaire 2024-2026 (ligne 8003).

Les charges annuelles d'investissement correspondent aux frais d'intérêts variables sur le capital investi, qui s'élèvent à CHF 2'493.-

Étant donné que ces investissements contribuent directement au renforcement des capacités et à la modernisation du réseau électrique, ils peuvent être intégrés dans le calcul du timbre du GRD. A la valeur du WACC fixée à 3.98% pour l'année 2025, la rémunération de cet investissement serait calculée à CHF 7'634.64 par année, valeur nettement supérieure aux charges annuelles d'investissement.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir 19'180 actions du capital-actions de la société CIFER SA, pour un montant de CHF 191'800.- HT.-.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 191'800.- HT lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par le trésorerie générale et imputée au compte n°1070.00 « Parts de société », avec le numéro d'immobilisation 831400.25 Recapitalisation CIFER SA. Il n'y a pas d'amortissement, l'investissement étant converti en capital-actions.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Dessemontet



Le Secrétaire :


F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur Benoist Guillard, municipal en charge du dicastère des énergies.